

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 juin 2019

### Transaction - Fonds de commerces

Rémunération forfaitaire	10.000€ TTC
Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée par un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.	

Société SOLVIMO , SAS au capital de 200000 € - Siège social : 1110 CHEMIN DES PLANTADES - RCS TOULON n° 439 679 713 - Carte professionnelle TRASCTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCES; GESTION n° CPI 83062018 000 027 690 délivrée par CCI du VAR  
Garant : LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA , 8-10 RUE LAMMENAIIS - 75008 - PARIS